



Societe radiée salaries toujours actifs

Par **celia933**, le **27/03/2012** à **22:16**

Bonjour,

Je suis employée dans une société privé depuis fin 2008 et j'ai découvert a ma grande surprise sur info greffe ainsi que sur société.com quelle était radiée depuis le 16 février 2012. Une surprise en amenant une autre j'ai aussi découvert que mon employeur ne paye aucune cotisation aux organismes tel que l'URSAFF, le pole emploi ou encore les cotisations retraite et j'en passe...

La société étant radiée quels sont les conséquences pour les salariés qui ne sont au courant de rien ? Comment la société a telle pu être radiée est ce à la demande de mon employeur ou des organismes cité plus haut ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **xavdlaw**, le **28/03/2012** à **17:30**

Curieux !

Mais vous exercez tjs un emploi effectif au sein d'une entreprise ?

Cordialement

Par **pat76**, le **28/03/2012** à **18:50**

Bonjour

Prévenez de toute urgence le Tribunal de Commerce, l'URSSAF et l'Inspection du Travail.

Où vont vos cotisations pour la retraite.

Ainsi que les autres cotisations salariales qui vous sont prélevées mensuellement?

Vous pouvez communiquer le numéro de siret au forum?